

## DEC201158DAJ

**Décision portant délégation de signature à M. Fabrice Impériali, directeur de la communication par intérim (DIRCOM)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201157DAJ portant nomination de M. Fabrice Impériali aux fonctions de directeur de la communication par intérim (DIRCOM) ;

**Vu** la décision DEC200112DAJ du 21 janvier 2020 portant nomination de Mme Christine Girard aux fonctions d'adjointe à la directrice de la communication (DIRCOM) ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1er.** - Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Fabrice Impériali, directeur de la communication par intérim, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, tous actes, décisions et conventions relevant des missions de la direction de la communication (DIRCOM).

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice Impériali, délégation est donnée à Mme Christine Girard, directrice adjointe de la communication, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, les actes, décisions et conventions visés à l'article 1<sup>er</sup>.

**Art. 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 juin 2020

Le président - directeur général

Antoine Petit

